

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2015_ 0201

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de
CHAMPS-SUR-MARNE

SEANCE ORDINAIRE DU 27 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-sept novembre, à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 18 novembre 2015 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. VACHEZ, Maire de Noisiel

PRESENTS : M. VACHEZ, M. DIOGO, M.SANCHEZ, MME DODOTE, MME TROQUIER, M.VISKOVIC, MME NAKACH (arrivée à 20h43, avant l'examen du point n°1; départ à 21h55, avant l'examen du point n°8 de l'ordre du jour), M. TIENG, MME NEDJARI, M. BEAULIEU, MME BEAUMEL, M. RATOCHNIAK, MME CAMARA NDOMBELE, MME JULIAN, M. FONTAINE, MME DAGUILLANES, M. MAYOULOU NIAMBA (arrivé à 20h45, avant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour), MME MONIER, M. NYA NJIKÉ, MME ROTOMBE, M. CALAMITA, MME COLLETTE, M. BARDET, MME VICTOR, M. ROSENMANN, M. KAPLAN. M. KRZEWSKI, MME BOUHENNI, MME KRA

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES

Madame NATALE	qui a donné pouvoir à Monsieur VISKOVIC
Madame NAKACH	qui a donné pouvoir à Monsieur SANCHEZ (à compter du point n°8, à l'exception des points n°19 et n°20)
Monsieur DRAMÉ	qui a donné pouvoir à Monsieur KRZEWSKI
Madame PELLICOLI	qui a donné pouvoir à Monsieur KAPLAN

ABSENT : M. TEBALDINI

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Patricia JULIAN

Les points n°19 et n°20 de l'ordre du jour ont été examinés après le point n°7 de l'ordre du jour.

*Arrivée de Madame NAKACH avant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour
Arrivée de Monsieur MAYOULOU NIAMBA avant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour
Départ de Madame NAKACH avant l'examen du point n°8 de l'ordre du jour
Sortie de Monsieur KRZEWSKI pendant le vote du point n°8 de l'ordre du jour
Sortie de Monsieur FONTAINE pendant le vote du point n°13 de l'ordre du jour
Sortie de Madame DAGUILLANES pendant le vote des points n°15 et n°16 de l'ordre du jour*

Point n° 6 : Avances sur subventions versées aux Associations et au Centre Communal d'Action Sociale – Budget 2016

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 2015 approuvant le Budget Primitif 2015,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 2015 portant sur l'Attribution 2015 de subventions aux Associations et au Centre Communal d'Action Sociale de Noisiel,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 26 juin 2015 approuvant la Décision Modificative n°1 du Budget 2015,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 26 juin 2015 portant sur l'Attribution de subventions aux Associations, dans le cadre de la Décision modificative n°1 – Budget 2015,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 novembre 2015 approuvant la Décision Modificative n°2 du Budget 2015,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 novembre 2015 portant sur l'Attribution de subventions aux Associations, dans le cadre de la Décision modificative n°2 – Budget 2015,

CONSIDÉRANT le souhait d'attribuer aux associations ayant à faire face à des charges de personnel, ainsi qu'au Centre Communal d'Action Sociale de Noisiel, une avance sur subventions, avant le vote du Budget Primitif 2016, afin de participer à assurer leur fonctionnement,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, À

DECIDE de procéder à l'attribution pour l'année 2016, d'avances de subventions aux associations et au Centre Communal d'Action Sociale de Noisiel, comme il suit :

SECTEUR	LIBELLE DE L'ASSOCIATION	MONTANT ALLOUE EN 2015	RATIO	PROPOSITION MONTANT AVANCE 2016	VOTE MONTANT AVANCE 2016
RESSOURCES HUMAINES	AMICALE DU PERSONNEL 65-6574/025	96 664.00	8/12	64 442.00	31 VOIX POUR (Madame DAGUILLANES ne participe pas au vote)
TOTAL		96 664.00		64 442.00	
ANIMATION	M.J.C./M.P.T. de Noisiel 65-6574/414	404 766.00	1/4	101 192.00	30 VOIX POUR (Monsieur RATOUCHE et Madame JULIAN ne participent pas au vote)
	FONJEP 65-6574/414	68 108.00	1/4	17 027.00	
TOTAL		472 874.00		118 219.00	

DIT que les crédits correspondants à ces avances seront inscrits au Budget Primitif 2016.

SECTEUR	LIBELLE DE L'ASSOCIATION	MONTANT ALLOUE EN 2015	RATIO	PROPOSITION MONTANT AVANCE 2016	VOTE MONTANT AVANCE 2016
ACTION SOCIALE SANTE	C.C.A.S. de Noisiel 65-657362/520	96 812.00	1/4	24 203.00	30 VOIX POUR (Messieurs VACHEZ et DIOGO ne participent pas au vote)
TOTAL		96 812.00		24 203.00	
SPORTS	HANDBALL CLUB DE NOISIEL	8 952.00	1/3	2 984.00	UNANIMITÉ
	MLV BASKET	11 155.00	1/3	3 718.00	
	ASA NOISIEL JUDO NOISIEL	3 674.00	1/3	1 224.00	
	FOOTBALL CLUB	21 989.00	1/3	7 329.00	
	TENNIS CLUB DE NOISIEL	4 798.00	1/3	1 599.00	
	<u>CONTRATS D'OBJECTIF :</u> HANDBALL CLUB DE NOISIEL	7 089.00	1/3	2 363.00	
	MLV BASKET NOISIEL	4 793.00	1/3	1 597.00	
	FOOTBALL CLUB VIE ET LOISIRS A NOISIEL (VLAN) - SPORTS	8 081.00	1/3	2 693.00	
	NOISIEL LOGNES	1 500.00	1/3	500.00	
	ATHLETISME 65-6574/414	2 045.00	1/3	681.00	
TOTAL		74 076.00		24 688.00	
TOTAL GENERAL		740 426.00		231 552.00	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

D. Vachez

Daniel VACHEZ



Transmis au représentant de l'Etat le
Publié le 03 DEC. 2015

03 DEC. 2015